

Lundi 23 juin

Présents pour FO:

Agnès Chichereau, pour le SNFOLC (enseignants du 2nd degré)

Marilyne Choquet, commission AESH du SNUDIFO

Bruno Goléo, secrétaire départemental du SNUDI FO (1er degré)

Christophe Mauranne pour le SPASEENFO (personnels administratifs)

Nancy Nicolas, pour Id FO (personnels de directions)

Laurent Berne, secrétaire départemental FNEC FP FO (fédération Education Nationale FO)

- Suppressions de postes de secrétaires de circonscriptions -

Nous dénonçons le projet de suppression d'un poste de secrétaire de circonscription par département de l'académie. Rouage essentiel pour le fonctionnement des circonscriptions la disparition de ces postes va avoir un impact sur tous les personnels: PE, Titulaires remplaçants, directeurs, conseillers pédagogiques et inspecteurs. Les secrétaires, déjà surchargés de travail, vont voir leur conditions de travail se détériorer.

L'IA nous indique qu'un « pôle » va être créé regroupant les circonscriptions présentes à l'Inspection Académique, pour palier à la suppression: 2 secrétaires pour réaliser le travail de 3 circonscriptions... Voici un exemple concret de l'application de la politique guerrière du gouvernement: faire des économies sur le dos de tous les personnels, réduire la masse salariale et dégrader les conditions de travail au nom de l'austérité.

Ce pendant, la mobilisation de ces personnels (pétition de 400 signatures, entrevue chez recteur, grève et rassemblement au rectorat, le tout avec le syndicat) a permis de faire reculer l'administration qui avait initialement proposé de faire disparaître 1 poste/2. De plus 6 secrétaires ont été promues en catégorie B, du jamais vu.

Mais tout n'est pas gagné, les secrétaires vont d'ores et déjà se réunir à la rentrée pour continuer le combat et faire annulé ces suppressions.

L'Inspecteur d'Académie indique enfin qu'un nouveau logiciel sera utilisé en cours d'année prochaine pour la gestion des remplacements . Biensûr , la FNEC FP FO sera vigilant sur la mise en œuvre de celui-ci.

- Carte scolaire -

En Haute-Loire, la mobilisation pour la carte scolaire fut sans précédent cette année, avec la constitution d'un comité départemental pour l'annulation des fermetures, ainsi que d'un comité national de liaison dans lequel la Haute-Loire a toute sa place. Nous dénonçons toutes les fermetures prononcées et effectives à la rentrée 2025 et nous rappelons à l'IA que nous accompagnerons les futures mobilisations qui seront inévitables au vu des futures coupes budgétaires prononcés par le gouvernement . (40 milliards d'€ d'économies)

**Etat des remplacements**

L'IA se félicite d'un taux de remplacement de 90% « supérieur à la moyenne nationale ». Pour la FNEC FP FO, il est inconcevable de se satisfaire d'un tel pourcentage. Certaines périodes de l'année sont beaucoup trop tendues, impactant directement les conditions de travail des collègues et d'accueil des enfants.

Le syndicat est aussi intervenu sur des problèmes personnelles qui nous ont été confiées (santé au travail, mutation, ...).

Ne restez pas isolés, syndiquez-vous à FORCE OUVRIERE

- AESH -



LES PAS: les Pôles d'Appui à la Scolarité ne seront pas mis en places en 2025-2026 en Haute-Loire. L'IA nous rappelle les exigences du ministère, à savoir qu'en 2027, ces PAS soient généralisés en France. Nous rappelons notre opposition à ces pôles, qui vont augmenter les mutualisations, réduire le nombre d'AESH et permettre aux AESH de faire des tâches autres que le suivi des enfants notifiés. Ces PAS constituent une véritable arme de destruction des structures spécialisées. Les notifications seront remises en question car prononcées par ceux-ci, donc par l'Education Nationale (et plus la MDA), dont l'objectif n'est autre que l'inclusion systématique, indifférencié afin de faire des économies sur le dos des enfants en situation de handicap...

Prenez connaissance de l'appel (PJ) des trente AESH réunies le 19 juin afin d'organiser la résistance. D'ores et déjà bloquez dans vos agenda la date du mercredi 24 septembre pour laquelle les AESH ont décidé de réunir le comité départemental pour discuter des actions à mener pour s'opposer à toute cette politique destructrice

Extrait de l'appel des trente AESH présentes:

POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,

POUR UN STATUT,

POUR NOS SALAIRES,

CONTRE LES PIALS

POUR LE MAINTIEN DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES ET ADAPTÉES ET LA CRÉATION DES POSTES NÉCESSAIRES

Nous décidons d'organiser la première réunion du comité départemental de la Haute-Loire le mercredi 24 septembre

Situations individuelles: Nous présentons différentes situations où des AESH, victimes du fonctionnement des PIAL, se voient muter loin de chez eux.

Précisions réglementaires:

Suite à la sollicitation de plusieurs AESH, nous demandons si un AESH peut se voir confier la responsabilité d'un groupe d'élève, si son élève notifié est présent dans le groupe. L'IA nous indique que l'AESH peut se trouver avec le groupe d'élèves, voir interagir avec eux, mais le seul responsable est l'enseignant. L'AESH ne doit pas s'occuper des autres élèves au détriment de celui qu'il suit.

Heures à rattraper:

- nous obtenons gain de cause pour une AESH qui avait fait plus d'heures que les 24h réglementaires avec son élève notifié (accompagnant sur le temps de midi). Cette AESH pourra « rattraper » ces heures.
- Pour les AESH qui surveillent le brevet, les heures sont « rattrapables » uniquement si le temps passé avec son élève notifié pour l'examen entraîne une présence au-delà du nombre d'heures définis par les obligations réglementaires de services (24h avec élève/semaine)
- Pour les AESH qui travaillent en collège, les heures de la journée où l'enfant n'est pas en classe est quand même comptabilisé sur le temps de travail. Elles restent à disposition des équipes pédagogiques pour encadrer d'autres enfants notifiés ou autres.

- Dossiers INEAT / Compte Personnel de Formation (CPF) / Congé de Formation Professionnel (CFP)

Nous sommes intervenus sur des dossiers de collègues qui demandent à bénéficier de leur Compte Personnel de Formation.

Nous intervenons aussi pour des demandes d'INEAT de collègues qui souhaitent intégrer le département.

Si vous êtes dans ces situations, contactez le syndicat.

- Passage à la classe exceptionnelle -

Beaucoup de collègues nous ont sollicités pour savoir comment l'avis de l'IEN était posé. Les textes réglementaires (LDG) indiquent :

« *Appréciation de la valeur professionnelle en tenant compte de l'ensemble de la carrière à partir de ces 3 critères d'examen :*

Implication en faveur de la réussite des élèves

Engagement dans la vie de l'école ou de l'établissement

Richesse et diversité du parcours professionnel »



C'est l'incompréhension pour les collègues, ces critères sont flous, opaques. Dans de nombreuses situations, l'administration a donné des avis PPCR pour le hors-classe (contre lequel nous sommes opposés) et ne semble plus tenir compte de ses propres évaluations pour le passage en classe exceptionnelle .

Dans certaines circonscriptions, de véritables injustices apparaissent, avec à la clé des pertes financières conséquentes.

Après avoir rappelé notre opposition à ce système, nous indiquons à **l'administration qu'elle aurait tout intérêt à expliciter les critères pour que cela soit transparent pour les personnels.**

Malheureusement, avec le projet de mise en œuvre d'un processus PPCR conditionnant le passage en classe exceptionnelle, l'opacité et les injustices seront toujours omniprésentes, voir plus nombreuses. Contactez le syndicat en cas de problème.

- Stagiaires -

Afin de pouvoir s'organiser, des écoles nous ont contacté pour connaître la date de nomination des stagiaires sur « leur berceau » (=postes réservés).

Sur 10 FSE (Fonctionnaires Stagiaires Etudiants) prévus initialement, ils n'y en aura finalement que 3: ce qui implique que 7 postes initialement bloqués pour le mouvement vont apparaître à la phase d'ajustement. De plus, concernant les FS (Fonctionnaires Stagiaires), il va falloir rajouter 4 postes en plus (ils seront finalement 16 l'année prochaine). Ces postes « à trouver » ont été choisis parmi ceux laissés vacants qui devaient apparaître à la phase d'ajustement.

L'objectif de l'administration serait de nommer les stagiaires avant les vacances.

Cette gestion reste très inconfortable et pose plusieurs problèmes: ces nombreux postes réservés participent au blocage du mouvement et frustreront beaucoup de collègues qui attendent parfois depuis plusieurs années pour les obtenir. De plus ces berceaux sont imposés. Les collègues connaissent les stagiaires trop tard, ce qui est très déstabilisant pour les équipes pédagogiques.

- Recrutement de contractuels

Une réunion va rapidement avoir lieu pour définir le nombre de contractuels à recruter pour l'année prochaine. Ensuite, un ajustement sera fait en novembre, comme cela s'est produit cette année.

Pour la FNEC FP FO, cette situation est compliquée pour les contractuels qui peuvent recevoir par courrier, courant juillet indiquant leur non prolongement. La FNEC FP FO revendique la création d'un plan de titularisation de tous les personnels contractuels qui souhaitent accéder à la Fonction publique et le recrutement de personnels sous statut.



Je me syndique !